



élévations. Dans le tympan du portail ouest de l'église, on pouvait voir jusqu'au début du XX^e siècle* un décor peint au niveau du tympan couvrant la porte ; il s'agit sans doute d'un *Saint Jean-Baptiste* (à gauche) et peut-être une « *Vierge Marie* » (à droite).

À l'intérieur, c'est à l'occasion de la dépose d'un tableau, pour son départ en restauration, qu'a été redécouvert en 2014 un décor peint qui n'avait jamais été recouvert par un enduit : une *Vierge de Miséricorde*, flanquée d'anges et protégé(e) par un manteau de laïcs, hommes (à droite) et femmes (à gauche), au nombre desquels deux personnages au premier plan, les probables commanditaires de l'œuvre.

De premiers dégagements avaient mis en évidence la présence d'autres éléments de décor peint. Au printemps 2015, une campagne de sondages menée par Dominique Luquet, conservateur-restaurateur de peintures murales, a permis d'identifier différentes composantes d'un programme iconographique complexe. Sur la même élévation (sud), les sondages ont révélé la présence de deux personnages en pied : à l'ouest de la Vierge, une sainte couronnée tenant un livre (*Sainte Catherine de Sienne* ?), et, à l'est, à la jonction entre la nef et l'arc triomphal, un saint, le glaive à la main (*Saint Michel*?).

Ce consensus initial fut rapidement rompu, car dès le début du XVIII^e siècle, la population chercha le moyen d'alléger la charge financière pesant sur elle, tentative qui la conduisit finalement, après maintes démarches, à attaquer en justice l'archevêque (1736). Ceci explique pourquoi le Parlement de Provence eut à connaître de cette affaire, et y mit un terme en livrant un arrêt formant jurisprudence (« *S'il y a nécessité dans l'érection d'une Église Paroissiale, la dotation du Curé est à la charge du Prieur, quoique les habitants s'en fussent chargés* » - Arrêt XLII du Parlement de Provence du 12 mai 1783).

Redécouverte des décors peints

Parmi les édifices du patrimoine ubayen protégés au titre des monuments historiques au cours du XX^e siècle, certains présentent un décor peint découvert le plus souvent postérieurement à la protection : à Saint-Paul-sur-Ubaye, l'église de Maurin, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 20/12/1920, et l'église du chef-lieu le 11/01/1921 : l'église *Saint-Nicolas de Myre de Jausiers*, classée à la même date.

Plusieurs d'entre eux, on le voit, se situent sur le territoire de la commune à laquelle appartient le hameau de Fouillouse. Au-delà de ce contexte monumental, on vérifie la richesse du patrimoine mobilier de l'église *Saint-Jean-Baptiste* : la *porte de gloire* et son *Christ en croix*, XVI^e siècle (IMH 08/11/1976) et l'*Interprétation* de l'autel de *Saint-Joseph*, brodé de perles (CLMH 11/01/1977) en sont deux éléments saillants.

Au sein d'un patrimoine religieux local particulièrement riche, l'église de Fouillouse se distingue par l'ampleur et la qualité des peintures murales récemment découvertes sur ses

Figure de l'ange (détail)
La Vierge de Miséricorde
© J. Ingas



En face, sur le mur nord, se développe, encadrée par une frise décorative et une architecture feinte (colonne et entablement), une représentation de la *Crucifixion* (on distingue le torse d'un premier, et les jambes d'un second crucifié, au-dessus d'un groupe de personnages : soldats en armure coiffés de casques et, peut-être, Vierge Marie). Enfin, sur le même thème de la *Passion du Christ*, se développerait au niveau de l'arc triomphal une figuration de la *Déposition de croix* (avec ce qui pourrait être les pieds ensanglantés du Christ).

L'ensemble de ces décors pourrait avoir été réalisé au XVII^e siècle. Ils relèvent de l'emploi d'une technique mixte, combinant fresque et rehauts à sec, sur un enduit de sable et de chaux blanchis, lissé, réalisé spécifiquement pour les religieux. Leur iconographie est caractéristique de la religiosité des Alpes du Sud au XVII^e siècle, associant représentations de la *Passion* et évocation de la *Rédemption*. L'iconographie de la *Vierge au manteau*, elle, fait florès du XIII^e siècle jusque tard dans le Moyen Âge ; à Fouillouse, elle est peut-être à mettre en lien avec la présence d'une confrérie du Rosaire, attestée de 1659* à 1912*.

La reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'église Saint-Jean-Baptiste

Les découvertes réalisées lors de la campagne de sondages ont conduit la Conservation régionale des monuments historiques (*Mairie de la Culture/Direction régionale des affaires culturelles*) à proposer à la commune une protection au titre des monuments historiques. Cette mesure administrative instaure le contrôle scientifique et technique de l'État sur les opérations de conservation et de restauration dont l'édifice fait l'objet, afin de garantir sa préservation dans le temps et la qualité des interventions menées.

Le dossier de l'église Saint-Jean-Baptiste a été étudié lors de la séance de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites du 30 juin 2016. Son inscription a été votée à l'unanimité de ses membres, tout comme un vœu de classement. Cette dernière mesure sera examinée lors d'une prochaine réunion de la future Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (*ancienne Commission Nationale des Monuments Historiques*) organisée selon les dispositions de la récente loi relative à la *Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine* (loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016).

La protection au titre des monuments historiques comme outil de conservation

L'église Saint-Jean-Baptiste souffre de nombreuses et sérieuses pathologies, au nombre desquelles de larges fissures dont certaines traversent le décor peint. De surcroît, l'édifice se dresse en zone sismique et il est probable que certains des désordres qui l'affectent trouvent leur origine dans des séismes d'importance majeure. Dès les premiers contacts pris avec la commune, les services de l'État (DRAC) ont ainsi commencé d'accompagner le propriétaire maître d'ouvrage dans une démarche de conservation de l'édifice, dont la première étape va consister dans la commande d'un projet de travaux. Cette démarche, réalisée avec l'appui scientifique de la *conservation régionale des monuments historiques*, bénéficie du soutien financier du Ministère de la Culture. **Julie Ingas** ■

Conservateur des monuments historiques, DRAC PACA/CARMI

- 3 - PHILIPPE HENRI, de la *chapelaine romaine à la réforme en Dauphiné*, *Annales, Mémoires et Archives* (mars 1940 - mars 1950), publications de l'École française de Rome Année 1993, Volume 183.
- 4 - HANEY M., op. cit.
- 5 - Le *jour de la Toussaint* (04 04 1668).
- 6 - HANEY M., op. cit.
- 7 - Par exemple, une carte postale envoyée en 1912 (coll. Paul)



Vierge de Miséricorde (détail), les laïcs, hommes (à gauche), femmes (à droite).
© J. Ingas